

Diagnostic agricole dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la **Communauté de communes du Canton d'Albens**

4. Note de synthèse

Votre contact :

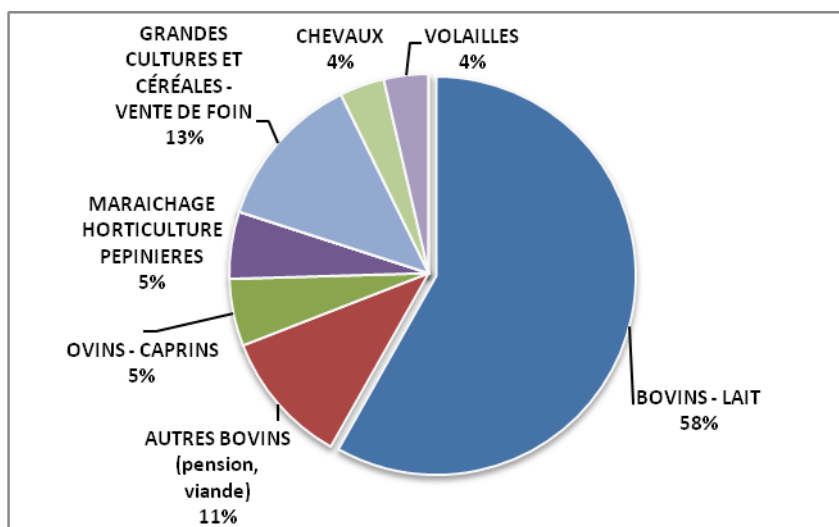
Vincent RUIN
Conseiller en Charge de Territoire
40 rue du Terraillet – 73190 Saint-Baldoph
☎ 06 74 78 98 42
vincent.ruin@haute-savoie.chambagri.fr

Mars 2015



1. Une agriculture variée mais dominée par l'élevage bovin

56 exploitations dites professionnelles, dont 82 % sont dédiées à l'élevage.



L'élevage bovin laitier domine : technicité et qualité

- 34 exploitations
- 9 400 000 litres, en IGP Tomme Emmental de Savoie
- 14% du lait IGP pour 3 % de la surface agricole de Savoie
- 3 coopératives laitières majoritaires
- L'installation en collectif (GAEC) se développe
- Age moyen des chefs d'exploitation : 45 ans

Maraîchage-horticulture : des filières dynamiques et pourvoyeuses d'emplois

- environ 10 hectares
- 20 ETP
- Vente directe portée par la forte demande, malgré la concurrence des GMS.

Viande et pension de bovins : des petits élevages sans recherche de valeur ajoutée

- Diversité de tailles de 25 ha à 100 ha, mais plutôt petites.
- Peu de vente en circuit de proximité malgré le potentiel commercial local.
- Forte concurrence de régions spécialisées viande.

Grandes cultures / foin

- Difficultés économiques liées à la faible taille des exploitations (30 ha)
- Revenus complémentaires nécessaires : retraités, double-actifs

Des petites productions (ovins, caprins, volailles) en circuits courts qui contribuent à la diversité de l'offre alimentaire locale.

2. Un nombre d'actifs important : 150

150 personnes exercent une activité agricole, pour l'équivalent de 116 temps plein : 85 associés, 16 salariés.

- Plus de 2 actifs rémunérés par exploitation,
- Et des emplois induits dans les fromageries, coopératives, commerce de matériel et approvisionnement etc... (environ 5 par exploitation).

La CCCA présente une proportion de fermes en société bien supérieure à la moyenne départementale : 31% des exploitations agricoles contre 17% à l'échelle de la Savoie.

Le GAEC est la structure juridique de prédilection des nouveaux installés (60 % des moins de 40 ans).

- ➔ Les structures collectives sont grandes dans l'absolu, mais ramenées au nombre d'associé, la surface ou le cheptel sont équivalents aux exploitations individuelles.

→ Ceci est un atout social en termes d'organisation du travail et de mutualisation des moyens.

3. 85 % des exploitations sont pérennes à 10 ans

15 % seulement des exploitations ont une pérennité incertaine : exploitant de plus de 55 ans sans repreneur connu. Cette approche ne prend pas en compte la fonctionnalité du bâtiment ou le contexte économique.

→ Les exploitations de la CCCA sont particulièrement pérennes.

Près d'1/4 des actifs ont plus de 55 ans et devront être remplacés dans les 8-10 ans. 55 % des actifs ont entre 40 et 55 ans.

→ La transmission des exploitations et le remplacement des associés de GAEC sont des enjeux majeurs à court terme mais surtout pour les 10-20 ans.

→ La transmission est à anticiper du fait d'un fort besoin en capitaux (notamment en GAEC) et d'une capacité d'investissement modeste des jeunes lors de l'installation. Pour investir, les candidats ont **besoin de lisibilité sur la pérennité du foncier de l'exploitation.**

4. La pérennité du foncier : 1ère préoccupation des agriculteurs de la CCCA

→ **3 200 hectares de surfaces agricoles soit 44 % du territoire.**

Près de 2 600 hectares de surfaces travaillées par les 56 exploitations professionnelles.

La différence est travaillée par les exploitations extérieures, des exploitations non professionnelles ou des tiers.

Une autonomie fourragère grâce aux surfaces exploitées hors CCCA : un besoin de foncier important pour garantir la rentabilité des exploitations.

Une faible maîtrise foncière par les agriculteurs : seules 17 % des surfaces agricoles sont en propriété des agriculteurs.

La **pérennité du foncier est la préoccupation n°1** des agriculteurs de la CCCA. Pour maintenir une dynamique d'installation et de développement, les exploitations ont besoin de lisibilité sur le foncier à long termes.

Au-delà de la perte ferme de foncier disponible pour l'agriculture ce sont les **impacts induits** (nuisances, perturbation du fonctionnement...) que cette urbanisation entraîne qui inquiètent les chefs d'exploitation.

→ Les collectivités dans la rédaction de leur PLU disposent de levier pour garantir cette pérennité.

Après le foncier, le second enjeu concerne les investissements bâtiments, pour améliorer les conditions de travail et permettre l'agrandissement ou l'installation. L'enjeu d'urbanisation y est également très lié. Puis viennent les préoccupations de gestion d'entreprise, main d'œuvre etc.

Le maintien des **dynamiques collectives** (groupements agricole, CUMA etc.) est également une préoccupation, notamment autour de **la technique et l'économie agricole** (filières, circuits courts).

→ La profession est demandeuse d'un projet agricole territorial concerté à l'échelle de la CCCA voire au-delà. Ce projet pourrait intégrer le principe ERC (Eviter Réduire compenser) dans la gestion du foncier, ou mettre en œuvre de nouveaux outils d'intervention et gestion foncière.

5. La nécessité de préserver des sites adaptés et fonctionnels

> **Maintenir autant que faire se peut un recul minimal de 100 mètres autour des fermes** pour garantir un bon fonctionnement et le développement des exploitations mais aussi la quiétude avec le voisinage.

- > **Dans la CCCA, la moitié des exploitations ont des tiers en dessous des distances réglementaires (50 ou 100 mètres) de leurs bâtiments :** ces exploitations sont contraintes dans leur fonctionnement actuel ou le seront pour tout agrandissement ou évolution.
- > **Un accès aux surfaces de proximité relativement contraint,**
Une bonne partie des bâtiments ont un angle d'ouverture sur les surfaces de proximité inférieur à 120°.
- > **Les délimitations de zonages devront prendre en compte les bâtiments agricoles car ceux-ci sont très proches de l'urbanisation.**
- > **L'aménagement urbain et des voiries** doit être réfléchi en prenant également en compte les sièges d'exploitations et leur environnement afin de permettre une bonne circulation des animaux et des engins agricoles.
- > **Les parcelles agricoles stratégiques** doivent être prises en compte du mieux possible pour préserver la pérennité de l'agriculture.

6. Les principaux enjeux

Humains : renouveler les générations, transmettre, améliorer les conditions de travail dans un contexte d'augmentation de la taille par associé (+30% en 10 ans),

Economiques : maintenir la rentabilité, faire face à l'érosion des revenus par rapport au travail et aux capitaux investis,

Environnementaux : gérer les effluents, préserver la qualité de l'eau (Deysse), réduire l'usage des produits phytosanitaires (écophyto)

Relationnels : travailler avec un voisinage qui tend à être moins tolérant envers les nuisances de l'activité (bruit, odeurs), et moins respectueux (cultures, détritiques, clôtures)

Paysagers : entretenir sur le long terme les coteaux difficiles, garder un équilibre bonne/mauvaise terre,

Fonctionnement : disposer de surfaces de proximité, pouvoir déplacer animaux et tracteurs (aménagement routiers), conserver les distances habitations / bâtiments,

Fonciers : tendre vers l'autonomie alimentaire pour les troupeaux (besoin en surfaces), pour la population ? Restructurer le parcellaire pour améliorer les conditions de travail, conserver le foncier (qui investit ? quels outils « économiques » ? Association Foncière Agricole... ?),

7. En résumé, l'agriculture de la CCCA, c'est :

3 % de la SAU de Savoie mais 5 % du chiffre d'affaire agricole et 14 % du lait IGP.

Des atouts importants...



...mais des fragilités qui demeurent :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> > Près d'un quart des chefs d'exploitation a moins de 40 ans, > 85% des exploitations sont pérennes, > Une agriculture qui procure des espaces « ouverts » valorisants pour le paysage de la CCCA, > Une autonomie fourragère majoritairement atteinte mais nécessitant de nombreux trajets, > Une filière lait organisée et misant sur la qualité, > Des outils coopératifs performants, > Présences de collectifs actifs et volontaires pour des partenariats avec le territoire, > Emergence de producteurs « hors lait » qui développent la vente directe, > Un territoire attractif pour l'installation agricole. | <ul style="list-style-type: none"> > Une pression foncière qui fragilise les structures notamment sur l'axe très prisé Albens – La Biolle, > Des circulations très importantes qui rendent difficiles les trajets – eux mêmes de plus en plus nombreux – entre les bâtiments d'exploitations et les surfaces, > Une précarité du foncier due au faible taux de propriété, au peu de baux écrits et à la pression foncière qui s'accroît, > Des îlots cultivés dispersés, morcelés. > Un contexte économique tendu. |
|---|--|